



Assemblée générale du 20 juin 2018

Extrait des délibérations

Délibération sur l'affectation au compte de report à nouveau du résultat 2017 :

L'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes réunie le 20 Juin 2018,

- Vu l'avis de la Commission des Finances de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes réunie le mercredi 07 juin 2017 sur le budget exécuté 2017,

- Vu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux annuels 2017,

Il s'agit d'affecter le résultat de l'année 2017, -1 292 880,91 euros, aux comptes de report à nouveau et réserves, les portant ainsi à 15 175 630,14 euros.

M. LE PRESIDENT. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette dotation.

Quorum :	61	Voix pour :	104
Présents :	57	Voix contre :	0
Représentés :	47	Abstentions :	0

Extrait certifié conforme

Le 22 Juin 2018, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND